



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE CONCOURS DE RECRUTEMENT DE QUATRE (04) COMMISSAIRES CONTROLEURS A LA CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES (CIMA)

Il est porté à la connaissance des ressortissants des Etats membres de la Conférence Inter-africaine des Marchés d'Assurances (CIMA), l'ouverture d'un concours pour le recrutement de quatre (04) Commissaires contrôleurs des assurances au sein du Secrétariat Général de la CIMA à Libreville (République Gabonaise).

I - DISPOSITIONS GENERALES

A-Options du concours

Peuvent participer au concours :

- 1) les titulaires d'un diplôme de DESS-A de l'Institut International des Assurances de Yaoundé ou d'un diplôme universitaire d'au moins bac+5, notamment dans les domaines de l'assurance, du droit, de l'économie, de la comptabilité, de la finance, de l'actuariat, des statistiques et des mathématiques, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans.
- 2) les personnes justifiant d'une expérience d'au moins trois (3) ans en tant que cadre, ayant au moins le niveau Master I dans le domaine des assurances.

Le concours s'appuie sur la présentation d'un dossier et des épreuves écrites et orales d'admission.

B- Dossiers – Procédures

Tout (e) candidat (e) au concours doit être âgé (e) au moins de 25 ans et de 45 ans au plus à la date du concours et présenter un dossier administratif comprenant :

- ✓ un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu ;
- ✓ un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- ✓ une copie certifiée conforme des diplômes, titres, attestations et qualifications ;
- ✓ un certificat médical attestant qu'il (elle) remplit les conditions d'aptitude physique requises, délivré par les autorités médicales agréées ;



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

- ✓ une attestation de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- ✓ un curriculum vitae.

Les dossiers sont reçus par les Directions nationales des assurances des Etats dont les candidats sont ressortissants. Ils sont transmis au Secrétariat Général de la CIMA par le Ministre en charge des assurances au plus tard le lundi 10 juillet 2023.

II – MODALITES DU CONCOURS

A- Epreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité suivantes auront lieu dans chaque Etat membre les 22 et 23 août 2023.

1) Dissertation

Les candidats auront le choix entre deux sujets : l'un à dominante économique et scientifique, l'autre à dominante juridique (durée 3 heures).

2) Etude de cas

Les candidats devront rédiger un rapport d'audit détaillé traitant de la situation et des activités d'une entreprise d'assurance (durée 4 heures).

B. Epreuves d'admission

Elles se dérouleront à Libreville, au siège de la CIMA, les 18, 19 et 20 décembre 2023

1) Epreuves écrites d'admission

Les candidats vont subir les épreuves écrites d'admission :

- ✓ la première, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve technique à dominante assurance non vie.
- ✓ la seconde, d'une durée de trois (3) heures, est une épreuve technique à dominante assurance vie.

Les deux épreuves exigent la maîtrise de notions liées à l'actuariat, la comptabilité et la législation des assurances.

2) Epreuves orales d'admission

Chaque candidat est interrogé par le Comité de sélection lors d'un entretien d'une durée d'au plus deux (2) heures. Le candidat est invité à exposer les motivations, à commenter son curriculum vitae et à présenter deux (2) travaux personnels dont le Comité de sélection aura au préalable pris connaissance. *4*



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

Le Comité de sélection interroge le candidat sur tout sujet susceptible de permettre d'évaluer ses capacités à occuper le poste auquel il prétend.

III – CONDITIONS DE NOMINATION ET DE TRAVAIL

A. Nomination

Après admission au concours, les Commissaires contrôleurs des assurances sont nommés par décision du Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), selon le classement établi par le Comité de sélection.

B. Rémunération et avantages

La Conférence Inter-africaine des Marchés d'Assurances (CIMA) offre aux personnels un système de rémunération et d'avantages compétitifs sur le plan international (immunité diplomatique, exonération fiscale, assurance maladie, logement, transport pour la famille lors des congés annuels). 4

Fait à Libreville, le 24 MAI 2023

Le Secrétaire Général



Blaise Abel EZO'O ENGOLO